

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le contexte :

- Pour les deux dernières commissions fêtes et cérémonies, nous avons dû attendre, 3 mois pour l'une et 2 mois pour l'autre, afin d'obtenir, à notre demande insistante, leurs comptes rendus. De plus, le dernier compte rendu ne reflète qu'infidèlement l'intégralité des échanges tenus.
- Lors de la commission de février 2025, il n'a pas été évoqué de distribution en porte-à-porte, de muguet à nos anciens, bien que cette initiative soit honorable, ce projet n'a donc jamais été validé collectivement !

Ainsi, nos interrogations quant à ce point sont les suivantes :

- Qui a financé ces brins de muguet ?
- Pourquoi n'avons-nous pas été invités à cette distribution en tant que membres de la commission « fêtes et cérémonies » ?
- S'agit-il là des premiers actes d'une campagne électorale anticipée de votre majorité ?

Je vous remercie de votre écoute et nous attendons vos réponses. »

Madame le Maire : « La distribution de brins de muguet aux résidents de l'EHPAD et du foyer Sylveison et la RPA est une tradition au sein de notre Ville. Elle a été initiée et organisée bien avant que je devienne Maire de cette commune. Dès lors, laissez sous-entendre qu'il s'agit d'un premier acte d'une campagne municipale anticipée est juste démagogique et regrettable. D'autant plus regrettable de la part d'un groupe d'opposition qui a d'ores et déjà entamé sa campagne avec la diffusion d'un tract mensonger.

C'est en raison de l'antériorité de cette démarche que ce sujet n'a pas été étudié par la commission « fêtes et cérémonies ». Pour 2025, cela a représenté pour la Ville un coût de 375 euros.

En ce qui concerne le fait que vous n'avez pas été invités, il s'agit là d'une erreur et je vous prie de bien vouloir les en excuser. Je veillerai à ce que cela ne se reproduise pas. Pour ce qui est des comptes rendus, avec du temps donné un peu plus important, les services font ce qu'ils peuvent, et c'est dû à cela seulement. Il n'y a pas l'intention de les donner tardivement, et il n'y a pas de délai dans le règlement qui impose, même si on peut comprendre que vous les vouliez plus vite. »

Madame JARNIOU : « Madame le maire notre deuxième question, respectant le règlement du Conseil Municipal ne permettant ni de débat ni de commenter vos réponses, est la suivante : Lors du conseil municipal du 21 février 2025, le groupe Osez le Renouveau s'est étonné des différences significatives dans le montant de la dotation par élève entre l'école André Marie et les autres écoles de la commune.

Vous nous aviez répondu qu'il y avait le même niveau de subvention par élève. Le groupe Osez le Renouveau souhaite que vous apportiez la démonstration en donnant le nombre d'élèves concernés par école pour qu'ainsi puisse être établi le montant de la dotation par élève pour chaque école.

Rappel des subventions par école :

Victor Hugo : 1380 € - combien d'élèves ?

Louis Duteurtre : 640 € - combien d'élèves ?

Jean Moulin : 1240 € - combien d'élèves ?

André Marie : 1390 € - combien d'élèves ? »

Madame le Maire : « Je vous confirme mes propos tenus lors du Conseil municipal du 21 février dernier et maintiens que le niveau de subvention est équivalent pour chacune des écoles. Votre question va me permettre d'en faire la démonstration et ainsi couper court aux fausses informations que vous envisageriez de diffuser.

Chaque année, une subvention de 10 euros par élève est versée à chacune des coopératives. Cela leur permet, en effet, de financer diverses sorties. Le calcul se fait sur la base des effectifs de l'année scolaire N-1.

Dans le détail, et sur la base de ces éléments, cela donne les chiffres suivants :

- Ecole V. Hugo : nombre d'élèves : 138 *10 euros = une subvention de 1380 euros.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Ecole L. Duteurtre : nombre d'élèves : 64 *10 euros = une subvention de 640 euros.
- Ecole J. Moulin : nombre d'élèves : 124 *10 euros = une subvention de 1240 euros.
- Ecole A. Marie : la situation est différente puisque la ville finance des classes de découverte. Ainsi, la subvention est calculée de la manière suivante : effectif total 190- 51 (le nombre d'enfants partant en classe de découverte) = 139. Nombre d'élèves : 139*10= une subvention de 1390 euros. Pour votre complète et parfaite information, la participation de la Ville aux classes de découverte est de 160 euros par élève en cas de nuitées et de 80 euros en l'absence de nuitée. »

Monsieur QUIBEL : « Madame le maire notre troisième question, respectant le règlement du Conseil Municipal ne permettant ni de débat ni de commenter vos réponses, est la suivante :

Depuis plusieurs semaines, il devient difficile de faire comme si de rien n'était. Notre commune, Notre-Dame de Bondeville, fait l'objet de plusieurs articles de presse qui interrogent, inquiètent, et parfois même choquent.

Le Paris-Normandie a récemment relayé, comme nous l'avions déjà signalé en conseil municipal, le coût exorbitant du recours à un consultant ; plus de 523 euros de l'heure, un montant qui interpelle et soulève des questions sur l'utilisation des fonds publics.

À cela s'ajoutent des doutes sur la pertinence du projet de la nouvelle école Privat, dont le dimensionnement semble manifestement bien éloigné des besoins réels.

Et surtout, l'enquête du média indépendant « Le Poulpe », qui évoque des dysfonctionnements systémiques au sein de la mairie, sur lesquels une enquête de police serait en cours, avec des qualifications judiciaires particulièrement graves.

Nous ne sommes pas ici pour faire de la politique spectacle. Nous sommes ici pour représenter les habitants et, ceux-ci méritent des réponses claires car, au-delà des polémiques, c'est la crédibilité de l'action publique locale qui est mise à mal.

Ces affaires jettent le doute, abîment l'image de notre ville, et peuvent fragiliser des partenariats, des projets, voire la confiance entre les citoyens et leurs représentants.

Notre question est simple, Madame le Maire : Quels éléments concrets, factuels et rassurants pouvez-vous aujourd'hui partager avec l'ensemble des élus, qu'ils soient de la majorité ou des oppositions, ainsi qu'avec les Bondevillais, pour leur permettre de retrouver confiance dans la gestion municipale et croire que les choses vont s'améliorer ? »

Madame le Maire : « Je lis et entends beaucoup de choses sur la gestion de la commune de Notre-Dame de Bondeville. Pour ce qui me concerne, je ne m'étendrai pas sur le sujet sachant qu'une enquête est actuellement en cours. Je tiens, néanmoins, à souligner que je n'ai pas encore été entendue ».

Je tenais à faire un propos avant de fermer le conseil municipal. Je tenais vraiment à saluer le travail effectué par Madame Fabienne BOUTEILLER, en tant que DGS, et tant aussi qu'agent pendant plus de 37 ans. Qui est derrière. C'est le minimum, je pense, et je ne peux que la remercier de sa valeur professionnelle et des compétences mises à cette mairie.

Aucune autre demande de parole n'étant sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire souhaite à tous une agréable soirée et lève la séance à 20 heures 10.

La secrétaire de séance,

Virginie BOTTAIS

Madame le Maire,

Myriam MULO